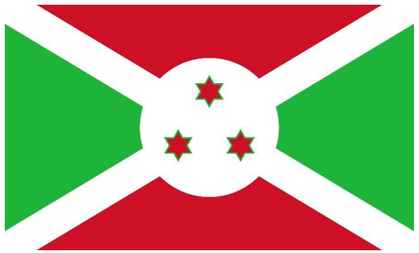
DOSSIER DES JOURNEES



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

AJBEF

AJBEF 2026



SOUS LE PARRAINAGE

De son Excellence, **Monsieur Alfred AHINGEJEJE**, Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Du Club des Dirigeants de Banques et Établissements Financiers représenté par son Vice-président, **Monsieur Roger Guy Ghislain NTWENGUYE**

SOUS LA PRÉSIDENCE

De Monsieur le Président de l'Association Burundaise des Banques et des Établissements Financiers (ABEF), **Monsieur Roger Guy Ghislain NTWENGUYE**;

AVEC LE SOUTIEN

Des Associations Professionnelles des Banques et Établissements Financiers des pays membres

Et de l'ensemble des partenaires.

SOUVENIRS DE OUAGADOUGOU 2025











CONTEXTE

L’économie mondiale est en pleine mutation ; l’économie africaine aussi. Le secteur bancaire et financier, acteur central du développement, se doit d’accompagner utilement ces grands changements de l’époque moderne. Qu’il s’agisse de prendre des mesures préventives ou curatives au sein d’une institution bancaire ou financière, l’implication du juriste est déterminante. Le juriste de banque, pour être pertinent dans son travail, a besoin non seulement d’être formé, mais aussi de se mettre à jour constamment. C’est pour contribuer à cette formation que l’AJBEF rassemble chaque année des juristes, des conformistes et d’autres professionnels du droit intéressés par l’activité bancaire et financière. Cet événement annuel est également l’occasion de mener des réflexions sur les préoccupations de la profession et de faire des recommandations aux instances dirigeantes. La 23e édition des journées de l’AJBEF se tient à Bujumbura, au Burundi, du 06 au 09 octobre 2026. Si l’association a réussi, durant le premier quart de siècle de son existence, à convaincre les décideurs de l’importance et de l’impact positif d’un juriste au sein d’une institution bancaire, il lui appartient désormais de démontrer au secteur que la direction juridique, loin d’être un centre de coût pour l’institution, est un acteur de sa performance, par conséquent un centre de profit.

Pour que les juristes puissent répondre efficacement à cette perception de leur métier, ils ont besoin de disposer d’un cadre de formation et de réflexion adéquat. C’est la raison d’être de l’AJBEF.



Les *O*bjectifs



L’objectif premier des journées annuelles est d’assurer la formation continue des juristes de banque du continent africain. L’AJBEF se saisit par ailleurs des problématiques juridiques auxquelles sont confrontés les banques et établissements financiers en vue d’y proposer des solutions. Elle initie à cette fin des cadres de concertation avec les acteurs de l’économie tels que les banques centrales, les associations professionnelles de banques, les institutions de l’OHADA, les magistrats et les autres professionnels du droit.

La finalité ultime de l’AJBEF est de contribuer à la rentabilité et à la pérennité des institutions bancaires pour servir l’économie africaine.







Les Attentes des journées de Bujumbura 2026

Le thème général retenu pour les journées de Bujumbura est le suivant : **« Juriste de banque : acteur incontournable de la performance bancaire et financière ».** Depuis une vingtaine d'années, le juriste trouve sa place dans l'organisation fonctionnelle d'une banque en Afrique francophone. Mais au-delà de sa présence, le juriste, par ses prestations, doit pouvoir s'imposer comme celui qui œuvre, au même titre qu'un commercial par exemple, à la performance de son institution. C'est la conclusion à laquelle les journées de Bujumbura devraient aboutir.

Le dîner-débat qui fait partie intégrante des journées annuelles permettra de mieux cerner le métier de juriste de banque et d'échanger sur la vision de l'association à ce sujet. Les panels qui suivront la cérémonie d'ouverture traiteront des sujets de sécurisation et de recouvrement du crédit, des systèmes de paiement et de financement digitalisés, du contrôle de la conformité en matière de crédit. La table ronde quant à elle s'appesantira sur la gestion optimale du contentieux bancaire.

Tout comme les deux années précédentes, les juristes participeront activement aux travaux dans le cadre des ateliers avec l'examen de cas pratiques. Les travaux proposés visent à répondre aux besoins exprimés par les antennes locales de notre association et qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre du thème général.

Ainsi, les juristes regroupés en ateliers, dont chacun sera animé par un expert, examineront des cas pratiques relevant des sûretés, des exigences ESG, de la convention d'arbitrage. Les participants se formeront également à devenir des juristes augmentés. De ces travaux, ressortiront des recommandations et des pistes de réflexion qui feront l'objet d'un suivi tout au long de l'année.





Comment contribuer à la réussite des 23es journées ?

Quelques juristes expérimentés ayant une bonne connaissance des sujets retenus pour la présente édition sont sélectionnés et conviés à présenter un sous-thème en plénière.
Chaque participant pourra se préparer à prendre part à l'atelier de son choix.
Les participants qui le souhaitent pourront rejoindre le comité de suivi des recommandations.
Les travaux en ateliers et autres contributions sont ainsi ouverts à tous les participants qui pourront s'inscrire sur place durant les journées auprès du secrétariat.



PROGRAMME
23es Journées annuelles des juristes de banque et établissement financier
Bujumbura, du 06 au 09 octobre 2026

Maître de cérémonie : Dr David KWIZERA, *Enseignant et Chef du Département de Droit à l'Université du Burundi*

(Jour -1) Lundi 05 octobre 2026

De 19H à 22 H : Dîner-débat autour du métier du juriste de banque

Causerie avec **M. Abdoulaye Amara TOURE, Auteur de l'ouvrage intitulé Le Juriste de banque, Sawa Éditions**
Secrétaire exécutif AJBEF AFRIQUE
Responsable LAB/FT/FP/FP et Veille réglementaire, Ancien Chef du service de contrôle des agences, Ancien Chef du Service juridique – Orabank Mali

Jour 1 - Mardi 06 octobre 2026

08h30-09h30 : Accueil

09h30-11h00 : **Cérémonie d'ouverture**

- Allocution de bienvenue du Président de l'AJBEF- BURUNDI, **M. Clément NDUWIMANA,** *Chef du Département Juridique, sûretés, documentation et contrats, KENYA COMMERCIAL BANK-Burundi*
- Allocution du Président de l'AJBEF - AFRIQUE, **M. Dieudo BIN POSHO,** *Directeur juridique et contentieux à Afriland First Bank CD*
- Allocution du Président de l'Association Burundaise des Banques et des Établissements Financiers (ABEF) et Vice-Président du Club des dirigeants de banque et établissement financier, M**. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE**
- Allocution de Monsieur le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, **M. Alfred AHINGEJEJE**

11h00 – 11h30 : Pause-café (séance photo avec les officiels)

11h30 - 13h00 : Panel 1- De la sécurisation au recouvrement du crédit : le cadre juridique et réglementaire
Modérateur : Me Mamadou Ismaëla KONATE, *Avocat aux barreaux de Bamako et de Paris, Arbitre*
15 mn par intervenant
***Sous-thème 1* -** « Accès au financement et Sécurisation du crédit : les attentes des banques burundaises » par **M. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE**, Président de l'ABEF
Sous-thème 2* -** « Droit burundais du crédit : techniques de sécurisation et mobilisation de créances » *par* ***Me Bonaventure NTAHIRAJA*, avocat au barreau du Burundi*
Sous-thème 3* -** « Droit bancaire mauritanien : une ingénierie législative en faveur de la sécurisation du recouvrement des créances bancaires » par ***Me Aboubekrine DIALLO, *Directeur Exécutif et Directeur Juridique, Algerian Union Bank -Mauritanie*
Débat : 20 à 30 mn

Pause-Déjeuner : 13h00 - 14h00

14h00 - 16h00 : Panel 1- De la sécurisation au recouvrement du crédit : le cadre juridique et réglementaire (Suite)
Modérateur : Me Mamadou Ismaëla KONATE, *Avocat aux barreaux de Bamako et de Paris, Arbitre*
15 mn par intervenant

Sous-thème 4 **-** « OHADA : l'arsenal législatif de sécurisation du crédit » par ***Pr Bachir TALFI IDRISSA,*** *Agrégé des facultés de droit au Niger*

Sous-thème 5 **-** **«** Réglementation bancaire : des recommandations du comité de Bâle au dispositif prudentiel du régulateur » par M. ***Alain KALOMBOLA KANGINDA,*** *Responsable adjoint de la Direction de la Réglementation - BCC -RDC*

Sous-thème 6 **-** « La banque islamique : une solution pour un financement plus sécurisé ? » *par* ***Dr Boubakari NDJIDDA,*** *Chercheur à l'Université de Maroua - Cameroun*

Débat : 30 à 45 mn

16h30 – 17h15h **Réunion du Conseil d'Administration**
Seuls sont concernés : les administrateurs
17h15 – 18 h **Assemblée générale ordinaire**
Conformément aux nouveaux statuts, seuls les représentants des antennes, les membres d'honneur et les experts adhérents sont conviés

Jour 2 - Mercredi 07 octobre 2026

9h00-11h00 : **Panel 2 - Digitalisation des systèmes de paiement et du financement : quel encadrement ?**
Modérateur : ***ABEF***
15 mn par intervenant

Sous-thème 1 - « Banque digitale en Afrique : aspects juridiques et réglementaires des systèmes de paiement » par ***M. Di Gore SIMMALA,*** *Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, BCEAO -Sénégal*

Sous-thème 2 **-** « Financement participatif : la banque comme levier de sécurisation » *par* ***Dr Boubakari NDJIDDA,*** *Chercheur à l'université de Maroua -Cameroun*

Sous-thème 3 **-** « Les banques africaines face à la cybercriminalité : quelle gestion ? » ***par Dr Magloire SOSSOUVI, Administrateur de banques,*** *Ancien Conseiller juridique au Secrétariat Général de la Commission bancaire de l'UMOA, Consultant*

Débat : 30 à 45 mn

11h00 – 11h30 : Pause-café

11h30 – 12h30 : Panel 3 - Conformité bancaire / Transformation économique responsable : Entre exigences et opportunités pour les banques

Modérateur : ***Dr Magloire SOSSOUVI,*** *Administrateur de banques, Ancien Conseiller juridique au Secrétariat Général de la Commission bancaire de l'UMOA, Consultant*
15 mn par intervenant

Sous-thème 1 - « La RSE et l'OHADA : quelle politique pour un développement durable ? » *par* ***Dr Alexis NDZUENKEU,*** *Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication - Secrétariat permanent de l'OHADA*

Sous-thème 2 **-** « Le contrôle de conformité comme levier de performance bancaire, de la maîtrise des risques à la sécurisation du processus de crédit » par ***Mme Marylin MARCHAL,*** *Experte GRC et criminalité financière – Consultante et formatrice*

Débat : 20 à 30 mn

12h30 – 13 h00 : **Actualités OHADA** par ***Dr Karel Osiris DOGUE****, Directeur général de l'ERSUMA*

Pause-Déjeuner : 13h -14h

14h00 – 16h00 : **Travaux en ateliers**
Atelier 1 : « Du juriste de banque au juriste de banque augmenté »
Animation : ***M. Jean Espoir BAKATUINAMINA,*** *Directeur juridique Congo-Gabon et Coordonnateur de la Gouvernance d'Entreprise pour la zone Moyen-Orient et Afrique au sein de Citibank - RDC*
Atelier 2 : **« Crédit bancaire et efficacité des sûretés »**

Animation : *Dr Alain ZERBO*, *Président de la chambre commerciale de la cour d'appel de Ouagadougou*
Sous-groupe 1 : « Cautionnement réel » ou « sûreté pour autrui »
Sous-groupe 2 : Comprendre les obligations légales de la TFSA pour s'assurer de son effectivité
Atelier 3 : Conformité bancaire : Comment contrôler concrètement la politique RSE et notamment les exigences ESG dans le processus de crédit ?
Animation :
Mme Marylin MARCHAL, *Experte GRC et criminalité financière – Consultante et formatrice* **& *M. Abdoulaye Amara TOURE*,** *Responsable LAB/FT/FP/FP et Veille réglementaire,– Orabank Mali, Secrétaire exécutif AJBEF AFRIQUE*
Atelier 4 : **Rédaction de convention ou de clause d'arbitrage**
Animation :
Me Caritas NIYONZIMA, *Avocate, Médiatrice et Arbitre, Burundi* **& Dr *Karel Osiris DOGUE***, *Arbitre, Médiateur, Directeur général de l'ERSUMA*

14h30 – 16h 00 : Réunion avec les experts
Seuls sont concernés : Bureau AJBEF, les experts
16h30 – 18 h 00 : REUNION FEDERALE AJBEF
Sont conviés : Tous les participants

Jour 3 - Jeudi 08 octobre 2026

9h00 – 11h00 : Table ronde : Quelles stratégies pour la résolution efficiente du contentieux bancaire ?

Animateur : **Me Caritas NIYONZIMA,** *Avocate, Médiatrice et Arbitre, Burundi*

Participants :

- ***Pr Bachir TALFI IDRISSA,*** *Agrégé des facultés de droit au Niger*
- ***Dr Alain ZERBO***, *Président de la chambre commerciale de la cour d'appel de Ouagadougou*
- ***Dr Karel Osiris DOGUE***, *Directeur général de l'ERSUMA, Arbitre, Médiateur*
- ***Me Mamadou Ismaëla KONATE,*** *Avocat aux barreaux de Bamako et de Paris, Arbitre*

Débat : 30 à 45 mn

Pause-café : 11h -11h30

11h30 – 13h00 : **Ateliers : Présentation de diagnostic en séance plénière**

Pause-Déjeuner : 13h -14h

14h00- 14h30 : **Cahier de Résolutions et recommandations des journées /Mise à jour du comité de suivi des actions** Par ***M. Abdoul Rahimy DIALLO***, *Responsable des Affaires Juridiques ; Banque pour le Commerce et l'industrie -Guinée*

14h30- 14h45 : Quoi de neuf à l'AJBEF ? par *M. Dieudo BIN POSHO, Président AJBEF-AFRIQUE*, *Directeur juridique et contentieux à Afriland First Bank CD*

15h00 : Cérémonie de clôture

- Mot de remerciements du Président de l'AJBEF- BURUNDI, **M. Clément NDUWIMANA**, *Chef du Département Juridique, sûretés, documentation et contrats, KENYA COMMERCIAL BANK-Burundi*

- **Synthèse :** Regard externe d'un expert international sur les travaux par **Pr Bachir TALFI IDRISSA**, Agrégé des facultés de droit au Niger
- Mot du Président de de l'ABEF, **M. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE** ou de son Représentant

- Mot de clôture par le Président de l'AJBEF - AFRIQUE, **M. Dieudo BIN POSHO,** *Directeur juridique et contentieux à Afriland First Bank CD*

Jour 4 - Vendredi 09 octobre 2026

Excursion : Découverte de Bujumbura (Mise à disposition de Bus)

DÎNER-DÉBAT



De 19H à 22 H

Dîner-débat : QUELLES PERSPECTIVES POUR LE JURISTE DE BANQUE ?

Maître de cérémonie : Dr David KWIZERA, *Enseignant et Chef du Département de Droit à l'Université du Burundi*

Jour 1- 1 : Lundi 05 octobre 2026

Un dîner-débat est organisé en prélude aux travaux de trois jours.

Dîner-débat autour du métier du juriste de banque

Mot d'accueil du Président AJBEF, **M. Dieudo BIN POSHO**

Débat en prélude aux travaux

Animateur et Modérateur de la soirée : **Mme Arlette BOCCOVI,** *Présidente de la Commission scientifique, Consultante-Formatrice*

Causerie avec **M. Abdoulaye Amara TOURE**, *Auteur de l'ouvrage intitulé* ***Le Juriste de banque****, Sawa Éditions*
Secrétaire exécutif AJBEF AFRIQUE
Responsable LAB/FT/FP/FP et Veille réglementaire, Ancien Chef du service de contrôle des agences, Ancien Chef du Service juridique – Orabank Mali

La substance scientifique des travaux

Jour 1 : Mardi 06 octobre 2026

Maître de cérémonie : Dr David KWIZERA, *Enseignant et Chef du Département de Droit à l'Université du Burundi*

08h30 - 09h30 : Accueil (inscription, paiement, retrait de dossier…)
09h30 - 11h00 : **Cérémonie d'ouverture**

- Allocution de bienvenue du Président de l'AJBEF- BURUNDI, **M. Clément NDUWIMANA,** *Chef du Département Juridique, sûretés, documentation et contrats, KENYA COMMERCIAL BANK-Burundi*
- Allocution du Président de l'AJBEF - AFRIQUE, **M. Dieudo BIN POSHO,** *Directeur juridique et contentieux à Afriland First Bank CD*
- Allocution du Président de l'Association Burundaise des Banques et des Établissements Financiers (ABEF) et Vice-Président du Club des dirigeants de banque et établissement financier, M**. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE**
- Allocution de Monsieur le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, **M. Alfred AHINGEJEJE**

11h00 – 11h30 : Pause-café (séance photo avec les officiels)

11h30 - 16h00

Panel 1 :
De la sécurisation au recouvrement du crédit : le cadre juridique et réglementaire

Modérateur : Me Mamadou Ismaëla KONATE, *Avocat aux barreaux de Bamako et de Paris, Arbitre*

L'une des fonctions essentielles d'une banque est de financer l'économie en accordant du crédit aux différents acteurs. Mais comment assurer efficacement et durablement son rôle d'intermédiation financière si les entreprises et les ménages ne payent pas leurs dettes ? Or, une banque qui accorde du crédit le fait en partie avec l'argent de ses déposants qu'elle est tenue de leur restituer à bonne date. C'est pourquoi la banque se doit de s'assurer de la capacité de remboursement de ses emprunteurs. Elle doit également se prémunir contre les risques de contrepartie en les sécurisant par des mécanismes appropriés. La banque doit par ailleurs se préparer de manière efficiente au recouvrement forcé de ses créances. Pour y parvenir, il est primordial pour les juristes de banque de maîtriser les textes légaux et réglementaires en la matière.
Parce que l'activité du crédit bancaire s'internationalise de plus en plus, mais aussi parce que l'AJBEF déploie ses activités dans des pays relevant de différentes législations et réglementations bancaires, les textes de ces pays seront présentés dans ce premier panel. Chacun des intervenants livrera une présentation synthétique des textes les plus pertinents qui régissent la matière évoquée.

11h30 - 13h00 : Panel 1- De la sécurisation au recouvrement du crédit : le cadre juridique et réglementaire

15 mn par intervenant

Sous-thème 1 - « Accès au financement et sécurisation du crédit : les attentes des banques burundaises » par M. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE, Président de l'ABEF
Sous-thème 2 **-** « Droit burundais du crédit : techniques de sécurisation et mobilisation de créances » *par* ***Me Bonaventure NTAHIRAJA****, avocat au barreau du Burundi*
Sous-thème 3 **-** « Droit bancaire mauritanien : une ingénierie législative en faveur de la sécurisation du recouvrement des créances bancaires » par ***Me Aboubekrine DIALLO,*** *Directeur Exécutif et Directeur Juridique, Algerian Union Bank -Mauritanie*
Débat : 20 à 30 mn

Pause-Déjeuner : 13h00 - 14h00

14h00 - 16h00 : Panel 1- De la sécurisation au recouvrement du crédit : le cadre juridique et réglementaire (Suite)

Sous-thème 4 **-** « OHADA : l'arsenal législatif de sécurisation du crédit » par ***Pr Bachir TALFI IDRISSA,*** *Agrégé des facultés de droit au Niger*
Sous-thème 5 **-** ***«*** Réglementation bancaire : des recommandations du comité de Bâle au dispositif prudentiel du régulateur » par M. ***Alain KALOMBOLA KANGINDA,*** *Responsable adjoint de la Direction de la Réglementation - BCC -RDC*
Sous-thème 6 **-** « La banque islamique : une solution pour un financement plus sécurisé ? » *par* ***Dr Boubakari NDJIDDA,*** *Chercheur à l'Université de Maroua - Cameroun*

Débat : 30 à 45 mn

16h30 – 17h15h	**Réunion du Conseil d'Administration** Seuls sont concernés : les administrateurs
17h15 – 18 h	**Assemblée générale ordinaire** Conformément aux nouveaux statuts, seuls les représentants des antennes, les membres d'honneur et les experts adhérents sont conviés

Jour 2 : Mercredi 7 octobre 2026

9h00- 11h00 :

Panel 2
Digitalisation des systèmes de paiement et du financement : Quel encadrement ?

Modérateur : Me Aboubekrine DIALLO, *Directeur Exécutif et Directeur Juridique, Algerian Union Bank -Mauritanie*

La digitalisation bancaire, amorcée depuis une dizaine d'années en Afrique, s'intensifie. Au départ, considérée comme un produit phare pour se démarquer de la concurrence, la banque en ligne est désormais perçue comme un moyen d'offrir des services à la clientèle. Par ailleurs, en dehors des banques, l'accès aux services financiers numériques s'est développé en Afrique au cours de la même période. La modernisation des systèmes de paiement est devenue l'un des enjeux majeurs de la transformation des banques ; pour les clients, elle constitue l'un des arguments déterminants pour choisir une banque. Alors que les pays anglophones du continent font déjà l'expérience du financement digital depuis quelques années, celui-ci constituera l'étape suivante de la transformation du secteur bancaire et financier en Afrique francophone. Comment nos banques doivent-elles s'y préparer pour ne pas louper cette opportunité de croissance sur un marché en plein

essor ?
Dans son rapport de 2025 intitulé « La finance en Afrique : débloquer l'investissement à l'ère de la transformation numérique et de la transition climatique », la Banque européenne d'Investissement (BEI) affirme qu'en janvier 2024, il y avait plus de 1263 entreprises de technologie financière actives en Afrique, contre 1049 en avril 2022 et 450 seulement en 2020 ; les services de paiement et de prêt étant les produits financiers numériques prédominants. Le même rapport précise que 33 % des entreprises du secteur proposent des solutions de paiement tandis que 19 % proposent du financement.
Il est évident que la modernisation des paiements et du financement ne peut se réaliser que dans le cadre d'un écosystème ouvert au partenariat. Ainsi, les banques doivent être en mesure de collaborer avec les fintechs, les fournisseurs de solutions de paiement, les partenaires technologiques et bien d'autres. Le juriste de banque ne peut rester en marge de ses négociations, c'est pourquoi il doit s'informer et se former à cet écosystème.

15 mn par intervenant

Sous-thème 1 - « Banque digitale en Afrique : aspects juridiques et réglementaires des systèmes de paiement » par ***M. Di Gore SIMMALA,*** *Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, BCEAO -Sénégal*
Sous-thème 2 **-** « Financement participatif : la banque comme levier de sécurisation » *par* ***Dr Boubakari NDJIDDA,*** *Chercheur à l'université de Maroua -Cameroun*
Sous-thème 3 **-** « Les banques africaines face à la cybercriminalité : quelle gestion ? » ***par Dr Magloire SOSSOUVI, Administrateur de banques,*** *Ancien Conseiller juridique au Secrétariat Général de la Commission bancaire de l'UMOA, Consultant*
Débat : 30 à 45 mn

11h00 – 11h30 : Pause-café

11h30 – 12h30 :

Panel 3
Conformité bancaire
Transformation économique responsable : Entre exigences et opportunités pour les banques

Modérateur : ***Dr Magloire SOSSOUVI,*** *Administrateur de banques, Ancien Conseiller juridique au Secrétariat Général de la Commission bancaire de l'UMOA, Consultant*

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement dans son rapport de 2024 a recommandé pour l'Afrique une stimulation des marchés régionaux tout en veillant à la réduction des risques dont les plus importants sur le continent sont les risques politiques, économiques, démographiques, énergétiques, technologiques et climatiques. Le rapport de 2025 de la même organisation, quant à lui, met l'accent sur l'opportunité que représente la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour la transformation économique de l'Afrique. Si cette organisation porte des ambitions de développement durable pour le continent, ce développement ne peut se faire sans le secteur bancaire et financier. L'Association des Banques et Établissements Financiers du Burundi (ABEF), à l'occasion de la célébration de ses vingt années d'existence, a d'ailleurs mené une réflexion en mai 2026 sur le thème suivant : « Transformation économique du Burundi, le rôle stratégique du secteur bancaire burundais ». La réflexion sur le rôle de la banque dans le développement économique n'est pas qu'une réflexion burundaise ; elle concerne tous les pays pris tant isolément que collectivement. Après les Directeurs généraux, Juristes de banque et Conformistes se saisissent de la même thématique. Comment assurer efficacement la transformation économique du continent dans le contexte des grands enjeux de l'époque actuelle ? Comment intégrer les principes de durabilité dans les différentes procédures de la banque ? En effet, dans le contexte actuel, il ne suffit plus seulement aux banques et établissements financiers de financer l'économie ; il leur incombe d'assurer un accompagnement financier responsable. C'est pourquoi les juristes et les conformistes doivent veiller à s'assurer de la conformité des banques africaines aux standards internationaux en matière de financement. Il y a lieu pour les banques africaines, au même titre que les banques opérant dans d'autres environnements économiques, de s'employer à l'intégration des objectifs de durabilité, à savoir la RSE, notamment les critères ESG et bien d'autres encore. Le panel 3 consacré à la conformité bancaire abordera la question de la RSE en droit OHADA et le

contrôle de conformité. Le premier sous-thème présentera l'état actuel de la réflexion des instances de l'OHADA sur la politique RSE. Même si à ce jour, il n'est pas annoncé d'avant-projet en la matière, il serait pertinent pour le secteur bancaire et financier d'être informé des réflexions en cours de sorte à en tenir compte dans une démarche proactive. Le deuxième sous-thème, pour sa part, traitera des outils de contrôle de la politique RSE et des exigences ESG dans le processus du crédit. Il s'agira d'expliquer concrètement aux juristes et aux conformistes comment ils doivent procéder pour contrôler cette conformité et comment en rendre compte auprès des tiers (partenaires, investisseurs, correspondants bancaires …). Ce deuxième sous-thème sera mis en pratique dans le cadre des travaux en ateliers.

15 mn par intervenant

Sous-thème 1 - « La RSE et l'OHADA : quelle politique pour un développement durable ? » *par* ***Dr Alexis NDZUENKEU,*** *Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication - Secrétariat permanent de l'OHADA*

Sous-thème 2 - « Le contrôle de conformité comme levier de performance bancaire, de la maîtrise des risques à la sécurisation du processus de crédit » par ***Mme Marylin MARCHAL,*** *Experte GRC et criminalité financière – Consultante et formatrice*

Débat : 20 à 30 mn

12h30 – 13 h00 : Actualités OHADA

Pause-Déjeuner : 13h -14h

12h30 – 13h00:

Actualités OHADA

par

Dr Karel Osiris DOGUE*, Directeur général de l'ERSUMA*

L'AJBEF entretient depuis plusieurs années un partenariat avec les institutions de l'OHADA. Cette organisation africaine dispose en son sein d'une école régionale de plus en plus performante et inventive. L'ERSUMA présentera l'ensemble des opportunités de formation qu'elle propose. L'école régionale nous fera également part de ses efforts en vue de connecter l'ensemble des acteurs du droit qui concourent au développement économique du continent africain.

Pause-Déjeuner : 13h -14h

14h00 – 16h00 :

Travaux en ateliers

Les travaux en ateliers visent à répondre aux besoins exprimés par les antennes locales entrant parfaitement dans le cadre du thème général.
L'atelier 1 est un exercice d'apprentissage de l'utilisation de l'IA par le juriste de banque. Cet atelier est organisé avec la contribution de l'ERSUMA.
Pour les autres ateliers, chaque animateur préparera à l'avance 3 à 5 cas pratiques.
Les participants auront à traiter en petits groupes les cas pratiques proposés par l'Expert animateur ; cas pratiques qui seront suivis d'échanges. La restitution prendra la forme d'un diagnostic et sera assurée par l'Expert, responsable de l'atelier, ou par un porte-parole du groupe. Cette restitution sera présentée le lendemain des ateliers (Jour 3). Le diagnostic permettra de déceler les problèmes et les difficultés de mise en application que rencontrent les juristes de banque. Les Experts ou les représentants des groupes relèveront par ailleurs les besoins en formation ressentis au cours des ateliers.

Répartition en petits groupes et examen des cas pratiques : 1 heure

Présentation des solutions proposées, échanges et correction : 1 heure

Ateliers







Atelier 1 : Du juriste de banque au juriste de banque augmenté
Animation : ***M. Jean Espoir BAKATUINAMINA,*** *Directeur juridique Congo-Gabon et Coordonnateur de la Gouvernance d'Entreprise pour la zone Moyen-Orient et Afrique au sein de Citibank - RDC*

Consignes spécifiques

- Outils de travail : ordinateur et connexion
- Au sein de chaque groupe : travail individuel mais avec entraide possible (contenu des exercices à définir).
- L'animateur donnera des explications et des indications pour réaliser des tâches juridiques (recherches, consultation, traitement d'un dossier …)
- Restitution en plénière

Pour les ateliers 2 à 4 : Suivre les consignes générales

Atelier 2 : Crédit bancaire et efficacité des sûretés :
Animation : *Dr Alain ZERBO**, Président de la chambre commerciale de la cour d'appel de Ouagadougou*

Sous-groupe 1 : « Cautionnement réel » ou « sûreté pour autrui »
L'enjeu de cet atelier est de permettre aux juristes de comprendre ce que la doctrine appelle « le cautionnement réel ». Cette sûreté sera analysée au regard de la jurisprudence OHADA. Il s'agira à la fin de trouver la meilleure approche pour la constitution de cette sûreté hybride que la jurisprudence française a désignée « sûreté pour autrui ».

Sous-groupe 2 : Comprendre les obligations légales de la TFSA pour s'assurer de son effectivité
L'enjeu de cet atelier est de permettre aux juristes de comprendre comment doit être matérialisé en comptabilité le transfert fiduciaire d'une somme d'argent en

raison de la spécificité de cette sûreté.

Atelier 3 : Conformité bancaire
Comment contrôler concrètement la politique RSE et notamment les exigences ESG dans le processus de crédit ?
Animation :
Mme Marylin MARCHAL, *Experte GRC et criminalité financière – Consultante et formatrice* **& *M. Abdoulaye Amara TOURE*,** *Responsable LAB/FT/FP/FP et Veille réglementaire,– Orabank Mali, Secrétaire exécutif AJBEF AFRIQUE*

Dans le prolongement du panel 3, dans le cadre de cet atelier, il sera enseigné aux conformistes comment contrôler la conformité de la politique RSE de la banque et le respect des exigences ESG dans les dossiers de crédit. Il s'agira de leur livrer les outils nécessaires pour ces contrôles de vérification.

Atelier 4 : Rédaction de convention ou de clause d'arbitrage
Animation :
Me Caritas NIYONZIMA, *Avocate, Médiatrice et Arbitre, Burundi* **& Dr *Karel Osiris DOGUE***, *Arbitre, Médiateur, Directeur général de l'ERSUMA*

Parce que le juriste craint de rédiger mal sa convention d'arbitrage, il préfère parfois l'éviter plutôt que de prendre le risque d'une clause pathologique qui bloquerait son dossier à l'étape du contentieux. Pire, il s'y aventure sans mesurer les risques d'une clause pathologique. Cet atelier a pour objectif de mettre à la disposition des juristes une convention ou une clause d'arbitrage prête à servir.

14h30 – 16h00 : Réunion avec les experts
Seuls sont concernés : Bureau AJBEF, les experts

16h30 – 18h00 : REUNION AJBEF
Sont conviés : Tous les participants



Jour 3 : Jeudi 8 octobre 2026



9h00 – 11h00 :

Table ronde

Quelles stratégies pour la résolution efficiente du contentieux bancaire ?



Animateur : **Me Caritas NIYONZIMA,** *Avocate, Médiatrice et Arbitre, Burundi*

Il n'est pas rare que la relation entre la banque et son client souffre par moments de désaccords ou de conflits. Si ces litiges sont bien gérés, Banque et Client pourront poursuivre en toute harmonie leur relation d'affaires dans la mesure où chacune des deux parties le souhaite. Afin d'assurer sa pérennité, quelle que soit l'issue de sa relation avec son client, le défi pour une banque est de parvenir à gérer au mieux de ses intérêts l'ensemble des différends qui l'opposent à sa clientèle. Outre la justice étatique, plusieurs solutions de règlement des différends s'offrent aux protagonistes. Bien qu'elle puisse être efficace, la justice étatique est reconnue pour être particulièrement lente alors que le contentieux des affaires nécessite d'être réglé avec célérité afin que l'activité des parties en conflit ne soit pas impactée ou paralysée. La direction du contentieux au cœur de cette gestion a besoin d'être bien outillée pour choisir la solution la mieux adaptée à chaque situation conflictuelle. Il s'agira pour cette table ronde de passer en revue les différents moyens de règlement des litiges et de convaincre l'auditoire de leurs avantages pour les banques et établissements financiers.

Animation : 45 mn



Participants :

Pr Bachir TALFI IDRISSA, *Agrégé des facultés de droit au Niger*

-
- ***Dr Alain ZERBO****, Président de la chambre commerciale de la cour d'appel de Ouagadougou*
- ***Dr Karel Osiris DOGUE****, Directeur général de l'ERSUMA, Arbitre, Médiateur*
- ***Me Mamadou Ismaëla KONATE,*** *Avocat aux barreaux de Bamako et de Paris, Arbitre*

Débat : 30 à 45 mn

Pause-café : 11h - 11h30

11h30 – 13h00 : **Ateliers : Présentation de diagnostic en séance plénière**

Les Experts, animateurs ou les représentants des groupes d'ateliers se succéderont pour présenter leur diagnostic et faire des propositions.

Leurs supports écrits seront transmis immédiatement au secrétariat de l'AJBEF à l'adresse suivante : ajbef24@gmail.com

Pause-Déjeuner : 13h - 14h

14h00 - 14h30 : **Cahier de Résolutions et recommandations des journées / Mise à jour du comité de suivi des actions** Par ***M. Abdoul Rahimy DIALLO***, *Responsable des Affaires Juridiques ; Banque pour le Commerce et l'industrie -Guinée*



14h30 - 14h45 : Quoi de neuf à l'AJBEF ? par *M. Dieudo BIN POSHO,* *Président AJBEF AFRIQUE, Directeur juridique et contentieux à Afriland First Bank CD*

Le rapport général des journées sera rédigé dans un délai de 2 mois après la clôture sous la direction de **Mme Arlette BOCCOVI.**

15h00 : Cérémonie de clôture

- Mot de remerciements du Président de l'AJBEF- BURUNDI, **M. Clément NDUWIMANA**, *Chef du Département Juridique, sûretés, documentation et contrats, KENYA COMMERCIAL BANK-Burundi*
- **Synthèse :** Regard externe d'un expert international sur les travaux par **Pr Bachir TALFI IDRISSA**, Agrégé des facultés de droit au Niger
- Mot du Président de de l'ABEF, **M. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE** ou de son Représentant
- Mot de clôture par le Président de l'AJBEF - AFRIQUE, **M. Dieudo BIN POSHO,** *Directeur juridique et contentieux à Afriland First Bank CD*





Jour 4 : Vendredi 9 octobre 2026

Excursion : Découverte de Bujumbura (Mise à disposition de Bus)

Pour toute demande d'informations, s'adresser à l'équipe d'organisation





PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

M. Alfred AHINGEJEJE

Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre du BURUNDI





M. Roger Guy Ghislain NTWENGUYE

Président de l'Association Burundaise des Banques et des Établissements Financiers (ABEF)

Vice-président du Club des Dirigeants de Banques et Établissements Financiers



M. Dieudo BIN POSHO

Président de l'AJBEF – AFRIQUE

Directeur Juridique et Contentieux à Afriland First Bank CD

Dieudo BIN POSHO est un juriste de banque, spécialiste en droit OHADA, droit de travail, Management et Ressources Humaines, gouvernance, formateur et intervenant sur les questions de droit et pratique bancaire.
Directeur Juridique et Contentieux à Afriland First Bank CD et Président de l'AJBEF – AFRIQUE.



M. Clément NDUWIMANA
Président de l'AJBEF-BURUNDI
Chef du Département Juridique, Sûretés, Documentation et Contrats au Kenya Commercial Bank -BURUNDI

M. Clément NDUWIMANA est Chef du Département Juridique, Sûretés, Documentation et Contrats au Kenya Commercial Bank au Burundi. Il a exercé précédemment comme Chef du service juridique puis Chef de la Cellule gestion des Risques et Conseil interne dans une autre banque du Burundi. M. NDUWIMANA est titulaire d'un DESS en droits de l'Homme et Résolution Pacifique des conflits et d'une Licence en Droit.
M. Clément NDUWIMANA est Président de l'AJBEF-BURUNDI



M. Abdoulaye AMARA TOURE
Secrétaire exécutif AJBEF–AFRIQUE
Responsable LAB/FT/FP/FP et Veille réglementaire à Orabank Mali

M. Abdoulaye AMARA TOURE est Responsable LAB/FT/FP/FP et Veille réglementaire à Orabank Mali. Il a précédemment dans la même banque comme les postes de Chef du service de contrôle des agences, et de Chef du Service juridique .

Il est également Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Bamako et Médiateur au Centre de Conciliation et d'arbitrage de Bamako (CECAM).

Auteur de l'ouvrage « Le juriste de banque ».

M. TOURE est Secrétaire exécutif de l'AJBEF - AFRIQUE et Président de l'AJBEF -MALI

Mme Arlette BOCCOVI
Présidente de la Commission scientifique
Consultante, Gérante du cabinet SIRE OHADA



Mme Arlette BOCCOVI est juriste de banque, consultante, spécialisée en droit bancaire et en droit des affaires en Afrique.
Après plusieurs années d'expérience dans divers groupes bancaires, entre autres, en tant que Chef du Département Juridique, elle dirige depuis 2006 après l'avoir créé le cabinet SIRE OHADA, cabinet de Consulting juridique,
spécialisée dans l'accompagnement aux banques et aux autres entreprises installées dans les Etats parties
de l'OHADA.est juriste de banque, consultante, spécialisée en droit bancaire et en droit des affaires en Afrique.
Après plusieurs années d'expérience dans divers groupes bancaires, entre autres, en tant que Chef du Département Juridique, elle dirige depuis 2006 après l'avoir créé le cabinet SIRE OHADA, cabinet de Consulting juridique, spécialisée dans l'accompagnement aux banques et aux autres entreprises installées dans les Etats parties de l'OHADA.



M. Abdoul Rahimy Diallo

Responsable Affaires Juridiques à la Banque pour le Commerce et l'Industrie–Guinée SA (« BCI-Guinée SA »)

Il exerce depuis plus de deux ans en tant que Responsable Affaires Juridiques à la Banque pour le Commerce et l'Industrie–Guinée SA (« BCI-Guinée SA »). Spécialisé en droit bancaire, droit commercial et droit des sociétés commerciales, j'interviens aussi bien dans l'analyse juridique que dans la gestion des risques, le conseil stratégique et la résolution de litiges. En parallèle de mes fonctions, j'exerce en tant qu'Enseignant-Chercheur à l'University International College (UNIC–Conakry), où j'enseigne le droit bancaire, le droit commercial et le droit des sociétés. Il est également fondateur de la revue Actudroitgn, un site d'actualité et de veille juridique (actudroitgn.com), dédié à la promotion de l'accès à l'information et de l'analyse juridique en Guinée. Il est auteur de plusieurs articles.

Me Mamadou Ismaila KONATE

Avocat aux barreaux de Paris et du Mali



En 1997, il fonde le cabinet d'avocats Jurifis Consult.

Inscrit aux barreaux de Bamako et de Paris, Mamadou I. Konaté est intervenu, en Afrique et en Europe, dans de nombreux dossiers.

Il s'implique dans le droit OHADA et publie de nombreuses communications sur ce sujet. Il est également Secrétaire Général de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage



Dr Bonaventure N TAHIRAJA

Professeur à l'Université du Burundi et associé fondateur de RSN Law Firm, cabinet d'avocats basé à Bujumbura.

Titulaire d'un Doctorat en droit privé de la Faculté de droit de Casablanca, il enseigne le droit des sociétés, le droit des assurances et la sécurité sociale, le droit bancaire et financier, le droit des investissements internationaux, le droit de la concurrence, le droit international privé, le droit pénal des affaires, le droit de l'environnement, ainsi que l'arbitrage et la conciliation.

Me Aboubekrine DIALLO

Directeur Juridique de ALGERIAN UNION BANK-Mauritanie



Me Aboubekrine DIALLO est Directeur Juridique de ALGERIAN UNION BANK-Mauritanie.
Il a exercé précédemment les mêmes fonctions dans une autre banque mauritanienne. Il a également exercé comme Conformiste.

Il a assuré plusieurs formations en faveur du Club des Responsables de Conformité des Banques notamment sur la nouvelle loi bancaire, la loi sur relative à la lutte contre le blanchiment.

M. DIALLO a par ailleurs été Chargé de cours à l'Université Paris Nord Sorbonne et à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) d'île de France de 2009 à 2016.

Bachir TALFI IDRISSA



Professeur Agrégé de droit privé du CAMES à l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger),

Bachir TALFI IDRISSA est enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences juridiques et politiques (FSJP/UAM),

où il est notamment Coordonnateur du Master International Professionnel de Droit notarial (Soutenu par l'UINL).

Spécialiste du droit des affaires, du droit OHADA, du droit des sociétés et du droit notarial,

il est Président du Comité scientifique de Collecte de la jurisprudence OHADA de l'IDEF

et membre du Conseil scientifique de OHADA.com. Il exerce également les fonctions d'Arbitre CCJA,

ainsi que d'arbitre et membre du Comité de médiation et d'arbitrage du Comité de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN)

de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN).

Auteur de nombreuses publications, il a notamment participé à plusieurs ouvrages collectifs et travaux scientifiques consacrés au droit OHADA. Il est auteur, commentateur et annotateur des articles 562 à 743 de l'AUSCGIE dans le Code Vert OHADA, éd. Juriscope, 2022, et contribue à plusieurs ouvrages (Droit des sociétés commerciales) et Encyclopédie OHADA en cours d'édition.

Il est également Expert AJBEF, panéliste et membre de l'Observatoire du droit et de la pratique bancaires en Afrique.

M.Alain Kalombola

Représentant de la Banque Centrale du Congo



Alain Kalombola, Cadre Juriste à la Banque Centrale du Congo, Direction de la Réglementation



M. BOUBAKARI NDJIDDA

Juriste chercheur en droit financier

M. BOUBAKARI NDJIDDA est Docteur en droit privé de l'Université de Maroua au Cameroun.

Chercheur associé au Centre régional de la recherche scientifique et de l'innovation de l'Extrême-Nord, ses travaux portent sur le droit des affaires, avec JOURNÉESun intérêt marqué pour le droit des marchés financiers, le droit bancaire, le droit des sociétés commerciales et le droit commercial général. Auteur de plusieurs articles en droit financier.

Associé au Cabinet Droit Médias Finance, il mène des recherches sur l'approfondissement de l'intégration financière régionale et la consolidation du cadre prudentiel du marché financier CEMAC, dans une perspective de renforcement de la sécurité juridique des opérations financières transfrontalières.



Dr Magloire SOSSOUVI

Consultant en Banque-Finance,

Ancien Directeur des affaires juridiques et des études au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA

M. Magloire SOSSOUVI est titulaire d'un doctorat en droit (droit des affaires - droit économique).

Il réunit une expérience diversifiée de plus de trois décennies en Cabinet d'avocat, dans l'enseignement supérieur et la supervision bancaire.

Consultant, Expert Juridique et Financier, il a partagé son vécu, avec plusieurs collègues et confrères, dans l'activité de formation, l'accompagnement à restructuration et à la mise en conformité au bénéfice de certains établissements de crédit, de microfinance et de monnaie électronique.
Il a participé à des exercices d'évaluation de Conseils d'Administration et Comités Spécialisés.
Cet ancien Conseiller Juridique et Directeur au Secrétariat Général de la Commission Bancaire est également administrateur auprès de certaines institutions financières de l'UMOA.



M. Di Gore SIMMALA

Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, BCEAO -Sénégal

Titulaire d'un Doctorat en Droit et d'un Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, Monsieur Di Gore SIMMALA est actuellement Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).



Dr Alexis NDZUENKEU

Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication

Après une quinzaine d'années de service au siège et au parquet de diverses juridictions camerounaises, M. Alexis NDZUENKEU a rejoint l'OHADA en qualité de Chef du service des affaires juridiques et de la communication, avant d'être promu au poste de Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication. Titulaire d'un Doctorat en Droit, il est auteur de plusieurs publications en droit des affaires et assure des enseignements dans quelques institutions universitaires.

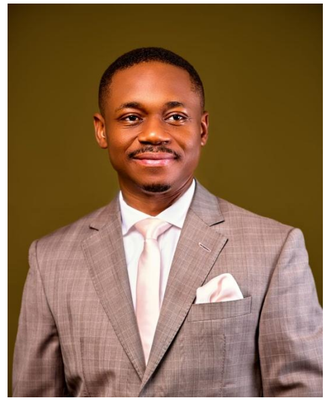


Mme Marylin Marchal

Experte GRC et criminalité financière – Consultante et formatrice

Marylin Marchal accompagne depuis plus de vingt ans les institutions financières,
les entreprises et les professionnels assujettis dans le renforcement de leurs dispositifs de gouvernance,
de gestion des risques et de conformité (GRC).
Spécialisée dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les sanctions internationales,
la lutte contre la fraude et la corruption, elle intervient régulièrement en Europe et en Afrique lors de formations, conférences et missions de conseil.

Dr Karel DOGUE
Directeur Général l'ERSUMA-OHADA
Spécialiste des modes alternatifs de règlement de différends



Karel DOGUE est Docteur en Droit des affaires de l'université de Montréal au Canada avec une spécialisation en contrats complexes.
Ses publications portent sur le droit du numérique, des contrats, des sociétés, des sûretés,
les techniques de recouvrement de créances et les modes alternatifs de règlement de différends dont il est un spécialiste.
Il a agi comme Expert Consultant de la Commission de l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement,
la Banque Mondiale, le PNUD et les gouvernements du Gabon, Burkina-Faso, Mali, Bénin, RDC, Guinée, etc.
sur des projets de réforme ainsi qu'en matière de légistique.
Enseignant-chercheur et Chargé d'enseignement bilingue dans les universités du Bénin et à l'étranger,
il est arbitre et médiateur certifié et accrédité auprès de plus d'une dizaine de Centres en Afrique et à l'International.
Auteur et Expert Formateur de l'ERSUMA-OHADA, il a notamment publié le Guide pratique de médiation OHADA;
le Recueil des sentences arbitrales du CAMeC-Bénin; Anglais juridique et des affaires et Droit et pratique du recouvrement et des voies d'exécution. Il est
actuellement le Directeur Général l'ERSUMA-OHADA après avoir été Directeur des Études de ladite École et Directeur adjoint de cabinet du Ministère de la
Justice du Bénin.



M. Jean Espoir BAKATUINAMINA

Directeur de la Gouvernance d'Entreprise de Citibank pour la zone Afrique Centrale, CITIBANK - RDC

M. Jean-Espoir BAKATUINAMINA est juriste de banque, spécialiste du droit OHADA, de Compliance, du droit international de l'environnement et est doctorant en droit, sur les questions de gouvernance d'entreprise des banques en droit OHADA, à l'université Paris Dauphine.

Membre de l'IDEF, de The Bankers Club DRC, de the European Corporate Governance Institute et Président de la Commission Juridique de l'Association Congolise des banques, Jean-Espoir a exercé depuis 15 ans dans le secteur bancaire à des postes de responsabilité couvrant les questions de droit, de la conformité et de la gouvernance d'entreprise. Actuellement Directeur de la Gouvernance d'Entreprise de Citibank pour la zone Afrique Centrale, il contribue avec des apports stratégiques auprès des organes délibérant et exécutif de cette institution, et fait bénéficier le secteur financier local et international de son expertise au travers de nombreuses publications d'articles scientifiques et d'abstracts jurisprudentiels



Dr Alain ZERBO

Président de la Chambre commerciale de la cour d'appel de Ouagadougou

Magistrat de grade exceptionnel, Dr Alain ZERBO est Président de la Chambre commerciale de la cour d'appel de Ouagadougou.

Il a été précédemment Président du Tribunal de commerce de Ouagadougou.

Il Chargé de cours à l'Université Thomas SANKARA de Ouagadougou et à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du Burkina Faso.

Formateur permanent à l'ERSUMA et est également expert formateur dans le secteur bancaire en en droit des affaires.

Maître Caritas Niyonzima

Avocate d'affaires, Médiatrice, Arbitre



Me Caritas Niyonzima est à la croisée du monde de l'entreprise, du droit, du règlement des différends, du management et de la stratégie.

Fondatrice et Managing Partner de CN Law, elle exerce également des responsabilités de leadership régional d'Andersen Africa,

en qualité de responsable des cabinets collaborants et membres d'Andersen de la sous-région Afrique centrale.

Fondtrice du Cercle de la Médiation au Burundi- CMBU, elle est par ailleurs engagée dans le développement de la médiation commerciale

et dans la conception et la gestion de programmes de formation dans ce domaine. Elle a précédemment travaillé en entreprise.

Actuellement MBA Candidate en Strategic Management, elle poursuit une réflexion sur le lien entre droit, stratégie, leadership et performance organisationnelle.

Cette double expérience de l'entreprise et du droit lui permet d'appréhender les différends non seulement sous l'angle juridique, mais également à travers leurs enjeux économiques, opérationnels, relationnels et stratégiques — une perspective particulièrement pertinente pour les enjeux de résolution du contentieux bancaire.



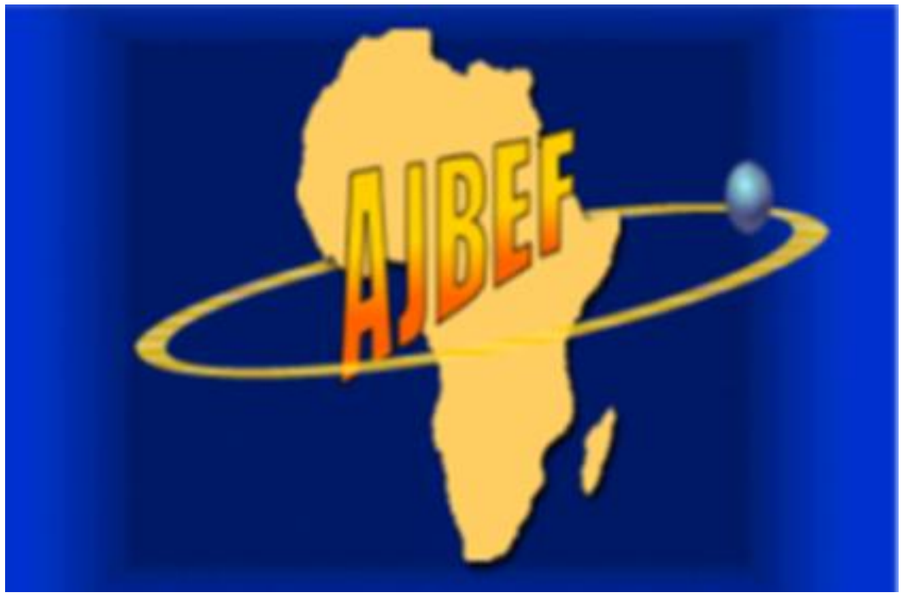
Dr David KWIZERA

Maître de cérémonie

Dr David KWIZERA est diplômé en droit du numérique et en droit des affaires.

Il est enseignant et Chef du Département de Droit à l'Université du Burundi,

Ancien Magistrat des juridictions commerciales et supérieures burundaises,
il est par ailleurs Secrétaire exécutif adjoint du Club Droit des Affaires OHADA Burundi.


AJBEF